

PRIERE DE FAIRE DIFFUSION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

com(82) 485

NOTE BIO COM(82) 485 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 17.11.1982

SOUS LA PRESIDENCE DU PRESIDENT THORN, LA COMMISSION A TENU SA SEANCE
HEBDOMADAIRE A STRASBOURG EN MARGE DE LA SESSION DU PARLEMENT
EUROPEEN.

1. CONSEIL INFORMEL INDUSTRIE

LA COMMISSION A EU UN ECHANGE DE VUES SUR LA REUNION INFORMELLE DES
MINISTRES DE L'INDUSTRIE QUI SE TIENDRA DEMAIN A COPENHAGUE.

AU CENTRE DE CETTE REUNION: LA RESTRUCTURATION DE LA SIDERURGIE
EUROPEENNE.

DES A PRESENT, IL APPARAIT QUE LES REDUCTIONS DE CAPACITES ANNONCEES
PAR LES ETATS MEMBRES DEVRONT ETRE REVISEES VERS LE BAS POUR
AFFRONTER LE PROBLEME DES SURCAPACITES. LA COMMISSION EST CONSCIENTE
QUE CES REVISIONS DEVRONT EN TOUT ETAT DE CAUSE ETRE FLANQUEES DE
MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT.
LA COMMISSION ESTIME QUE L'ANNEE 1983 SERA PARTICULIEREMENT DIFFICILE
POUR LA SIDERURGIE EUROPEENNE.

LA COMMISSION SERA REPRESENTEE A COPENHAGUE PAR MM. OSTOLI, DAVIGNON
ET ANDRIESEN.

2. ACCORD FRANCE/URSS SUR LES EXPORTATIONS AGRICOLES

LA COMMISSION A EU UN ECHANGE DE VUES SUR CET ACCORD SIGNE LE 10
OCTOBRE 1982 A MOSCOU SOUS L'ANGLE DE SA COMPATIBILITE AVEC LES
REGLES COMMUNAUTAIRES:

ELLE A DECIDE D'APPROFONDIR SON ETUDE SUR CERTAINS ASPECTS JURIDIQUES
DE CET ACCORD ET D'ARRETER SA POSITION UNE FOIS TOUS CES ASPECTS
CLARIFIES.

NOTE: VOUS SAVEZ QU'EN REGLE GENERAL NOUS N'EVOLUTIONNONS PAS LES
DISCUSSIONS RELATIVES A DES PROCEDURES D'INFRACTIONS, MAIS
COMPTE TENU D'ARTICLES DE PRESSE CE MATIN (FINANCIAL TIMES),
NOUS AVONS TENU A FRAIE LE POINT SUR CETTE AFFAIRE.

3. CHEF DE LA DELEGATION A TOKYO

LA COMMISSION A NOMME M. LAURENS JAN BRINKHORST CHEF DE LA DELEGATION
A TOKYO (VOIR CV DEJA DIFFUSE).

A SUIVRE.

AMITIES!

PAUL CERF

BOURG LE 17 NOVEMBRE 1982

TLX NO 157481

NOTE BIO COM (82) 485 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC.: AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

REUNION DE LA COMMISSION DU 17 NOVEMBRE 1982 A STRASBOURG -

432

4. PECHE NORVEGE

LA COMMISSION A APPROUVE UN PROJET DE REGLEMENT DE LA COMMISSION CONCERNANT L'ARRET DE LA PECHE AU LIEU NOIR PAR LES NAVIRES COMMUNAUTAIRES.

LE REGLEMENT CONCLUANT L'ACCORD DE PECHE POUR 1982 ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LA NORVEGE PREVOIT QUE LA COMMISSION FIXE LA DATE A LAQUELLE LES CAPTURES COMMUNAUTAIRES SONT REPUTÉES ÊTRE ÉPUISEES SUR LA PART DU TAC (TOTAL DES CAPTURES PERMISES) DISPONIBLE POUR LA COMMUNAUTÉ. TEL EST LE CAS POUR LE LIEU NOIR DANS LES ZONES DE LA MER DE NORVEGE (SKAGERAK ET KATTGAT); LA ZONE DE TRANSITION (SUND ET BELTE); LA MER BALTIQUE ET LA MER DU NORD.

LE REGLEMENT APPROUVE FIXE AU 21 NOVEMBRE LA DATE A LAQUELLE LA PECHE DE CETTE ESPECE DOIT ARRÊTER.

5. BATEAUX A BEURRE

LA COMMISSION A DECIDE DE POURSUIVRE A L'ENCONTRE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE LA PROCEDURE D'INFRACTION AU TITRE DE L'ARTICLE 169 CONCERNANT LES BATEAUX A BEURRE. LA RFA MISE EN INFRACTION PAR LA COMMISSION AVAIT MARQUE SON ACCORD DE METTRE FIN A PARTIR DU 1ER JANVIER PROCHAIN A LA PARTIE DOUANIÈRE DE L'INFRACTION (ABSENCE D'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANE ET DE PRELEVEMENT AGRICOLES) MAIS ELLE REFUSE DE SE CONFORMER A L'ASPECT FISCAL DE L'INFRACTION (EXONERATION DE LA TVA ET DES DROITS D'ACCISES). L'ETAPE MINTENANT ENTAMEE EST CELLE DE LA SAISINE DE LA COUR DE JUSTICE.

6. M. NOEL - 60 ANS

A LA FIN DE LA REUNION LE PRESIDENT THORN A TENU AU NOM DE LA COMMISSION A FELICITER M. NOEL A L'OCCASION DE SES 60 ANS.

AMITIES:

P. CERF